

## CONSEIL MUNICIPAL DE KERGLOFF

### SEANCE DU 30 AOUT 2024 PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le trente aout à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Kergloff, régulièrement convoqués le seize août deux-mil vingt-quatre se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Monsieur Patrick URIEN, MAIRE qui procède à l'appel des membres.

**Etaient présents :** Patrick URIEN , Siméon LE BAIL, Jean-Paul HENRY, Hervé GUILLERM, Estelle LOIDON, Sanae NEDELLEC, Patricia NORMANT, Philippe SINDE

**Etaient absents :** Corinne ROSPARS, Brigitte LAVENANT, Philippe NEDELLEC, Pierrot BELLEGUIC, Stéphanie CHARLOT, Christine CORVELLEC

**Pouvoirs :** M. Pierrot BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Philippe SINDE,  
Mme Corinne ROSPARS a donné pouvoir à M. Patrick URIEN  
M. Philippe NEDELLEC a donné pouvoir à M. Hervé GUILLERM ,

Assistaient également : Claude SOITEUR-GUILLEMIN , Secrétaire générale

M. Phillipe SINDE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Membres en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 11

Quorum à atteindre : 8 présents

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du 31 mai 2024
- Tarifs garderie 2024-2025
- Tarifs cantine 2024-2025
- Tarifs eau et assainissement 2024
- Tarif mise en service des compteurs 2024
- Tarif branchement des compteurs 2024
- Subvention 2024 à l'association de chasse « les bonnets rouges »
- Motion pour la réouverture complète du service d'accueil d'urgence du centre hospitalier de Carhaix 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Compte rendu des décisions du Maire
- Questions diverses

### Délibération n°-2024-40 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 31 MAI 2024

Monsieur le Maire expose que le procès-verbal de la Séance du 29 mars 2024 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal le 4 juin 2024.

Aucune observation n'ayant été formulée,

Monsieur Le Maire soumet alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

## Délibération n°-2024-41 – TARIFS GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 4.9% les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2024-2025 ( soit le taux d'inflation annuel publié par l'INSEE pour l'année 2023).

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité DECIDE d'appliquer pour l'année scolaire 2024-2025 les tarifs suivant pour la garderie :

Tarifs garderie périscolaire 2024-2025		1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
matin		2,11 €	1,61 €	1,21 €
soir de 16h30 à 17h00		1,61 €	1,21 €	0,7 €
soir de 16h30 à 18h30		3,53 €	3.08 €	2,58 €

Par ailleurs, en cas de dépassement des horaires d'ouverture de la garderie après 18h30 du fait de retard des parents, il sera appliqué un supplément de 5 € par enfant pour tout dépassement de 1 à 15 minutes au-delà de 18h30 puis 5 € par enfant et par tranches supplémentaires de 1 à 15 minutes de retard.

Une remise de 20 % sera effectuée sur le montant total de la facture mensuelle, hors supplément appliqué en cas de retard, si ce montant dépasse **48 euros** sans que le montant de la remise ainsi effectuée ne puisse réduire la facture à un montant inférieur à **48 euros**.

## Délibération n°-2024-42 – TARIFS CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 4.9% les tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 ( soit le taux d'inflation annuel publié par l'INSEE pour l'année 2023).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE d'appliquer pour l'année scolaire 2024-2025 les tarifs suivant pour la restauration scolaire :

- Repas enfant : 3.78 €
  - Repas enseignant : 5.37 €
  - Prestation encadrement (sans repas) : 1,95 €
- (Cas du repas fourni par la famille pour les enfants en PAI)

## Délibération n°-2024-43 – TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2024 A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 4.9 % les tarifs de consommations et abonnements d'eau et d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ( soit le taux d'inflation annuel publié par l'INSEE pour l'année 2023).

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, DECIDE de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables à compter du 1er septembre 2024 comme suit :

COMMUNE DE KERGLOFF  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

**Facturation eau :**

**TARIFS CONSOMMATION**

- . de 0 à 500 m<sup>3</sup> : 141.83 € par 100 m<sup>3</sup> soit 1.4183 € par m<sup>3</sup> jusqu'à 500 m<sup>3</sup>
- . plus de 500 m<sup>3</sup> : 110.70 € par 100 m<sup>3</sup> soit 1.1070 € par m<sup>3</sup> au-delà des 500 premiers m<sup>3</sup>

**TARIFS ABONNEMENT :**

- . Abonnement compteur calibre 15 : 86.15€
- . Abonnement compteur calibre 20 : 107.67€
- . Abonnement compteur calibre 30 : 114.01€
- . Abonnement compteur calibre 40 : 120.35€
- . Abonnement compteur calibre 50 : 126.69€

**Facturation Assainissement :**

- . Redevance : 55.96 € par 100 m<sup>3</sup> d'eau consommée soit 0.5596 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée
- . Abonnement annuel : 34.97 € par logement

**Délibération n°-2024-44 - TARIFS DE MISE EN SERVICE DES COMPTEURS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une revalorisation des tarifs de mise en service des compteurs d'eau à partir des indices TP 03a – Terrassements. L'indice de base d'Août 2022 est 123.8 et celui d'août 2023 est de 128.8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer les tarifs de mise en services des compteurs d'eau applicables à compter du 1er septembre 2024 comme suit :

- Fermeture de compteur sans enlèvement de ce dernier : 61.66 € H.T
- Fermeture de compteur avec enlèvement de ce dernier : 120.72 € H.T
- Remise en service sans pose de compteur : 61.66 € H.T
- Remise en service d'une installation existante avec pose d'un nouveau compteur dans un citerneau accessible et en bon état:
  - . calibre 15 : 140.85 € HT
  - . calibre 20 : 156.81 € HT
  - . calibre supérieur à 20 : suivant devis accepté par le demandeur. Si le citerneau n'est pas accessible, alors un devis sera fait pour les travaux de remise en conformité.

## **Délibération n°-2024-45 – TARIFS DE BRANCHEMENT DES COMPTEURS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une revalorisation des tarifs de branchement des compteurs d'eau à partir des indices TP 03a – Terrassements. L'indice de base d'août 2022 est 123.8 et celui d'août 2023 est de 128.8.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer les tarifs de mise en services des compteurs d'eau applicables à compter du 1er septembre 2024 comme suit :

**1°/ - Branchement inférieur à 15 m avec traversée de route** (chemins ruraux, route communale et chemins d'exploitation) non enrobée :

- . Compteur – calibre 15 - diamètre 25 : 1 093.52 € H.T
- . Compteur – calibre 20 - diamètre 32 : 1 172.66 € H.T.
- . Compteur – calibre supérieur à 20 : suivant devis accepté par le demandeur ;
- . Si traversée de route du domaine communal enrobée : suivant devis accepté par le demandeur.
- . Si traversée de route départementale : suivant devis accepté par le demandeur.

**2°/ - Branchement inférieur à 15 m sans traversée de route :**

- . Compteur – calibre 15 : 752.32 € H.T.
- . Compteur – calibre 20 : 831.21 € H.T.
- . Compteur calibre supérieur à 20 : suivant devis accepté par le demandeur

**3°/ - Si la longueur de la canalisation est supérieure à 15 m avec ou sans traversée de route enrobée ou non :** suivant devis accepté par le demandeur.

Il est en outre précisé :

- que le raccordement après le compteur sera à la charge du demandeur. L'entretien des branchements sera assuré par le service d'eau ainsi que les réparations jusqu'au compteur ;
- qu'en zone N, seuls les branchements au réseau d'eau potable destinés à desservir une construction ou installation autorisée, existante ou ayant été soumise à autorisation ainsi que pour les usages spécifiques des exploitations agricoles ou maraîchères, à l'exclusion de toute autre utilisation seront réalisés;
- que le citerneau sera placé en limite de propriété, du côté privatif de la parcelle.
- que le lieu d'implantation du compteur sera défini par les services techniques en fonction des contraintes techniques existantes.

## **Délibération n°-2024-46 – SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION DE CHASSE LES BONNETS ROUGES**

Le Maire informe le conseil municipal que l'association de chasse « les bonnets rouges » a déposé récemment une demande de subvention en Mairie. Mr le Maire propose d'attribuer une subvention de 400 € pour 2024.

Le Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, décide de surseoir à statuer

## **Délibération n°-2024-47 – MOTION CONCERNANT LA REPRISE IMMEDIATE DU SERVICE D'ACCUEIL ET D'URGENCE DU CENTRE HOSPITALIER DE CARHAIX-24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7**

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la motion suivante afin de relayer l'action du Pays Cob contre « la régulation » des urgences de l'hôpital de Carhaix. Il s'agit de réaffirmer la nécessité d'avoir sur notre territoire un service d'accueil et d'urgence digne de ce nom qui fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et de continuer de se battre et d'agir en ce sens :

Cette motion a été adoptée lors du Comité Syndical le 03/07/2024 au siège de Monts d'Arrée Communauté à Loqueffret, par les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Centre Ouest Bretagne . Ceux-ci ont délibéré à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, Après vote à l'unanimité, Décide d'adopter la motion ci après :

**Le conseil municipal de Kergloff se joint à l'action du pays Cob et exige** que les services de l'Etat et du CHRU organisent des moyens nécessaires et engagent un résultat effectif de reprise du SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) du Centre Hospitalier de Carhaix 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, immédiatement.

Cette volonté des élus est motivée dans un souci de reprise d'un service public de soins, sans perte de chance, et d'une équité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population du Pays Centre Ouest Bretagne. Cette demande correspond d'ailleurs au protocole pour « la sortie de crise et le développement de l'hôpital de Carhaix » signé en Préfecture du Finistère le 27 octobre 2023 », dont « l'objectif principal : retrouver un deuxième médecin urgentiste » reste sans résultat (« L'objectif concernant les urgences consiste à rétablir le fonctionnement, reposant sur la présence de deux urgentistes 24h/24. Cela implique de recruter les médecins nécessaires [...] »).

**Les élus reprennent à l'appui, l'engagement de l'ARS Bretagne** inscrit à son Projet Régional de Santé 2023-2028 qui spécifie « Maintenir un accès aux soins urgents de la population en moins de 30 minutes », « conforter la stratégie de réduction des inégalités sociales de santé » et « répondre au plus près des besoins du patient ». De plus, pour rappel, l'ARS Bretagne et le CHRU s'étaient engagés conjointement, le 10 août 2023, à une reprise du fonctionnement continue des urgences de Carhaix à compter de septembre 2023.

Cependant la « régulation » des urgences sur le site hospitalier de Carhaix - 24h/24 et 7j/7j depuis bientôt un an – s'apparente à une fermeture car les patients et concitoyens de notre territoire en nécessité d'accéder aux urgences subissent un dérèglement majeur de l'accès aux soins et des mises en danger inacceptables.

**Les élus insistent sur le principe constitutionnel d'accès au service public (dont la santé)** de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire français (cf article 1 de la Constitution Française). Il rappelle également que l'absence d'un SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) continue sur Carhaix amène à :

- Un défaut de réponse sanitaire de proximité correspondant à plus de 7 500 situations dites « aiguës » à l'encontre de la population locale (selon activité 2022);
- Impacte l'activité des services hospitalier en aval,

- Dégrade les conditions de travail des professionnels engagés du site hospitalier de Carhaix ;
- Embolise l'activité des pompiers volontaires du secteur,
- Et sature les services d'urgences mobilisés en relai (Saint Briec, Quimperlé, Morlaix, Brest, Guingamp, Lorient, Pontivy...).

**Les élus de KERGLOFF et du pays COB attendent ainsi des résultats probants sur ce sujet pour stopper les ruptures des parcours de santé pour la population du Pays COB.**

## **Délibération n°-2024-48 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal qui lui en donne acte :

### **DEVIS ORANGE pour 706.48 € TTC signé le 12/06/2024 ET CONVENTION correspondante**

Pour l'indemnité forfaitaire d'effacement de réseau Hent an Oditir. Convention correspondante Option B-82/18 : convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité. L'opération est liée à l'aménagement du bourg.

### **PROPOSITION DU SIECE pour 35 406.39 € TTC signée le 13/06/2024**

Pour les travaux d'effacement de réseau à Hent an Oditir/Kergloff Vihan . Soit 28 946.19€ TTC pour les fourreaux télécoms et 6 460.20€ pour l'éclairage public (3 candélabres ) .L'opération est liée à l'aménagement du bourg.

### **DEVIS MANUTAN pour 1 288.80 € TTC signé le 20/06/2024**

Pour l'achat de 12 chaises supplémentaires pour la cantine.

### **DEVIS CMB-PROLIANS pour 865.80 € TTC signé le 20/06/2024**

Pour l'achat de 2 poubelles en pin pour l'aire de jeux

### **AVENANT n°1 au contrat de maitrise d'œuvre AGPU/ING CONCEPT pour 13 646.20 € TTC signé le 27/06/2024**

Pour l'aménagement du bourg, l'avenant correspond à l'application du pourcentage de maitrise d'œuvre sur le nouveau montant des travaux (7.5%) . Le montant du marché de maitrise d'œuvre passe donc à 48 446.20 € TTC.

### **DEVIS LINK MULTIMEDIA pour 1 861.94 € TTC signé le 2/07/2024**

Pour l'installation de 2 systèmes de sauvegarde réseau (NAS) à la mairie et à l'école , soit 2 sites de sauvegarde pour l'ensemble des données de la mairie et de l'école.

### **AVENANT n°3 au contrat de maitrise d'œuvre YLEX ARCHITECTURE pour 7 148.75 € TTC signé le 04/07/2024**

Pour la restauration du mobilier de l'église, l'avenant correspond à la mise à jour du montant des honoraires de maitrise d'œuvre suite à l'actualisation du montant prévisionnel des travaux (prestations supplémentaires à la demande de la commune). Le montant du marché de maitrise d'œuvre passe donc à 65 614.99 € TTC (hors OPC de 6 000€ HT).

**COMMUNE DE KERGLOFF**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

**PROPOSITION DU SIECE pour 575.64 € TTC signée le 23/07/2024**

Pour les travaux d'effacement de réseau à Hent an Oditir/Kergloff Vihan et plus précisément le remplacement de la crose fixée en façade de l'ancienne mairie.L'opération est liée à l'aménagement du bourg.

**PROPOSITION DU SIECE pour 35 718.70 € sans taxes signée le 23/07/2024**

Pour les travaux de remplacement des lanternes MODULA et GRANDEVILLE dans le bourg (84 luminaires). L'entreprise LE DU RESEAUX est chargée par le SIECE de réaliser les travaux, le SIECE facture ensuite à la commune sa participation financière (le marché avec l'entreprise le DU est de 51 095.02€ TTC).

**PROPOSITION COMMERCIALE DE SADA-BRETAGNE BURO pour 4 393.20 € TTC signée le 16/08/2024**

Pour l'acquisition d'un copieur neuf KYOCERA TASKALFA 3554 pour l'école . le contrat de maintenance associé présente un coût copie noir et blanc de 0.0040€ HT et couleur de 0.040€ HT (ce coût est tout compris : assistance, entretien, consommables, réparation éventuelles)

**Le conseil municipal donne acte au maire de la communication de ce compte-rendu.**

**QUESTIONS DIVERSES**

**REPAS DES ANCIENS DU CCAS**

Prévu le vendredi 25 octobre à midi . le conseil d'administration se réunira ce mercredi 4 septembre pour l'organisation et le menu.

-----  
-----  
-----

